



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2007

RESULTATS DES VOTES

NOMBRE D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL : 2.765.702

QUORUM REQUIS: les actionnaires présents, représentés ou ayant votés à distance doivent posséder au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote soit 553.140,4 actions arrondi à 553.141 actions.

QUORUM OBTENU : le total des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance représente 1.977.783 actions, soit 71,51 % des actions composant le capital social.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée est en mesure de valablement statuer.

MAJORITE : les décisions sont valablement adoptées à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance

la majorité valablement requise doit être calculée en tenant compte des droits de vote double. Aux 1.977.783 actions présentes, représentées et/ou votant à distance sont attachées 2.096.493 voix. La majorité ressort à $2.096.493 : 2 = 1.048.246,50$ voix. Il est donc nécessaire d'obtenir 1.048.247 voix sur les 2.096.493 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance, pour adopter chaque résolution.

RESULTAT DES VOTES:

1^{ère} résolution :

- VOTE « POUR »: 2.079.758
- VOTE « CONTRE »: 0
- ABSTENTION : 16.735

Cette résolution est adoptée à 99,20 % des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

2^{ème} résolution :

- VOTE « POUR »: 2.096.493
- VOTE « CONTRE »: 0
- ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée à 100 % des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

- 3^{ème} résolution :**
- VOTE « POUR » : 2.096.493
 - VOTE « CONTRE »: 0
 - ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée à 100 % des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

- 4^{ème} résolution :**
- VOTE « POUR »: 1.971.420
 - VOTE « CONTRE »: 0
 - ABSTENTION légale: 125.073

Cette résolution est adoptée à 94,03 % des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

- 5^{ème} résolution :**
- VOTE « POUR »: 1.900.758
 - VOTE « CONTRE »: 0
 - ABSTENTION : 195.735

Cette résolution est adoptée à 90,66 % des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

En application de l'article L.233-8 du Code de Commerce, la Société FONCIERE INEA dont les actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA informe ses actionnaires que le nombre total des droits de vote existant au 27 avril 2007, date de son assemblée générale ordinaire, était de 2.910.412 pour 2.765.702 actions ayant le droit de vote.